



HARAS DU SOLEIL

PONEY (+ 6 ans) tarifs 2024-2025

Les reprises durent 1 heure et sont encadrés par un moniteur diplômé d'état. Prévoir d'arriver 15mn à l'avance pour s'occuper de leur poney et de repartir 15 mn après.



Cavaliers de passage

- PACK 1 HEURE DE PASSAGE 25 €
- PACK CARTE DE 5 HEURES 120€ (soit 24 € la séance)



Futurs membres

- PACK DECOUVERTE 3 HEURES 45 € (soit 15 € la séance)
(valable 1 mois, non renouvelable, déductible du forfait annuel jusqu'au 15/11/2024)



Cours particuliers

- | | Seul | en duo ou trio |
|--------------------------------|------|-----------------|
| ➤ COURS PARTICULIER MEMBRE | 40 € | 30 € / cavalier |
| ➤ COURS PARTICULIER NON MEMBRE | 50 € | 40 € / cavalier |



Inscription à l'année (cavaliers membres)

<u>Devenir Membre – 18 ans</u> Droit d'entrée au pro rata de l'année : janvier : 55 €, avril : 40 € juillet : 25 €	Droit d'entrée annuel (la 3^{ème} offerte)	80 € par an
	Licence 2024 (obligatoire)	25 € par an
<u>Pack Forfait annuel 1 ou 2 séances par semaine</u> Engagement annuel sur 32 ou 64 séances de septembre à juin, <u>non remboursable</u> mais reportable sur raison médicale. Règlement du forfait annuel en début d'année et encaissement au début de chaque trimestre (septembre, avril et juin)	1 séance par semaine	540 € / an Soit 180 € / trimestre Soit 16.9 € / séance
	2 séances par semaine	885 € / an Soit 295 € / trimestre Soit 13.8 € / séance
<u>Forfait trimestriel 1 ou 2 séances / semaine</u> Engagement sur 1 trimestre du 9/09 à décembre pour 13 séances, janvier à mars pour 9 séances (1 semaine de fermeture fin janvier incluse) et avril à juin pour 10 séances (inclus pont de l'ascension chômé à partir du mercredi) Règlement en début de trimestre	1^{er} trimestre (13 séances)	260 € Soit 20€ la séance
	2^{eme} trimestre (9 séances)	180 € Soit 20 € la séance
	3^{eme} trimestre (10 séances)	200 € Soit 20 € la séance
<u>Règlement à la séance</u>	1 séance	22.50 €

- Le dossier d'inscription doit comprendre : un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'équitation (ou une validation sur le site de la ffe dès la licence saisie), une autorisation parentale pour les mineurs le règlement intérieur signé et le numéro de licence. La licence est obligatoire pour prendre des cours au haras du soleil.
- Le forfait annuel est non remboursable. En cas de problème médical avéré (sur présentation d'un certificat médical), le restant peut être rattraper sur des activités de vacances ou sur des cours dès que l'enfant est rétabli.
- Le règlement du forfait annuel est à donner intégralement en septembre, sous forme de 3 chèques encaissables en septembre, janvier et avril ou 3 autorisations de prélèvement aux mêmes dates.
- Les trimestres : Les cours ont lieu 1 ou 2 fois par semaine en fonction du forfait choisi, hors vacances scolaires et fermeture d'une semaine fin janvier ou début février pour congé annuel. Durant le pont de l'ascension (du mercredi 28/05/2025 au dimanche 02/06/2025), les cours n'ont pas lieux.
- Les trimestres 2 heures par semaine : le fait de monter une 2eme fois dans la semaine avec un forfait trimestriel entraine une réduction sur le prix du 2eme forfait. Les prix passent donc en forfait trimestriel 2h/semaine à :
 - 1^{er} trimestre : 426 €
 - 2eme trimestre : 295 €
 - 3eme trimestre : 327 €
 Tout compris usage des installations et enseignement
- Rattrapage de séances : 3 rattrapages maximum dans le trimestre (sauf cas particulier de problèmes médicaux avec certificat). Les rattrapages sont à effectuer dans le même trimestre. Aucun rattrapage ne sera possible pendant les vacances scolaires sauf cas particulier pour le forfait annuel et sur présentation d'n certificat médical.
- Toute séance non décommandée 48h à l'avance est due et ne pourra prétendre à un rattrapage sauf sur certificat médical